



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par le soussigné, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Que lors de la séance tenue le 1^{er} mai dernier, le conseil de la municipalité de Saint-Claude, a adopté le « règlement numéro 2023-272-06 **visant à modifier le règlement de lotissement numéro 2008-272 dans le but d'ajouter des exceptions concernant la contribution à des fins de parcs ou de terrains de jeux et d'ajouter des normes applicables pour l'implantation d'une minimaison.** »

Que ledit règlement numéro 2023-272-06 reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 7 juin 2023;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2023-272-06 est entré en vigueur le 20 juin 2023, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 19 juin 2023;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2023-272-06 au bureau de la municipalité de Saint-Claude, situé au 295, route de l'Église à Saint-Claude durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 3 JUILLET 2023

France Lavertu
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, bureau de poste et bibliothèque Irène-Duclos et publier dans l'info municipal de juillet 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3 juillet 2023.

France Lavertu
Directrice générale et
Greffière trésorière